

N° 842 - CONSTRUCTION D'UN FOYER RESTAURANT - FOYER CLUB - PROGRAMME FINALISE - TYPE C. -

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que par lettre du 16 MAI 1975, Monsieur le Préfet l'a informé que l'opération relative à la création d'un secteur C de maintien à domicile des personnes âgées était retenue au Programme 1975,

Il comprend un foyer restaurant et un foyer club.

La participation de l'Etat est de :

- Foyer-Restaurant :	600,000 Frs x 40 % =	240,000 Frs
- Foyer Club :	300,000 Frs x 40 % =	120,000 Frs
	<hr/>	<hr/>
	900,000 Frs	360,000 Frs

Le projet de construction du foyer résidence pour personnes âgées étant arrivé au stade de l'exécution par la Société d'HLM de l'EST à NANCY, il a été convenu d'y intégrer le programme finalisé du Secteur C.

De ce fait, il convient de modifier le plan de financement du F.P.A. qui a été établi par délibération du 29 AVRIL 1975 et par convention avec la Société HLM de l'EST le 2 MAI 1975, à savoir :

DEPENSES TOTALES : 3.605.588 Frs

RECETTES :

Prêt de la Caisse de Prêts aux organismes HLM : 2.695.746 Frs
Prêt complémentaire "....."....."....."....."..... 200.310 Frs
Apport de la Ville de LUDRES : 709.532 Frs

La dépense consécutive à l'intégration du secteur finalisé dans le F.P.A. est de 382.167,06 Frs pour 316 m², soit une subvention de 152.868 Frs.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

Le Plan de financement est modifié ainsi qu'il suit :

- Apport de la Ville de LUDRES : 709.532 Frs - 152.868 Frs = 556.664 Frs